

QUALITÉ

Des labels pour encadrer les Achats Responsables

RSE

Notre ambition RSE de 2024

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le tri des biodéchets : quelles solutions ?

MARCHÉS MÉDICAUX

Réforme des produits de contraste
Où en sommes-nous ?





Comment les établissements sanitaires et médico-sociaux vont-ils réussir à maintenir la qualité, la sécurité des soins et l'accès à tous dans des délais raisonnables avec des tarifs qui n'intègrent pas l'inflation des charges ? Comment financer les ressources humaines, le renouvellement nécessaire des équipements et l'innovation technologique ou organisationnelle ? CAHPP vous apportera des solutions, elles ne seront pas miraculeuses mais vous seront utiles.

CAHPP démarre 2024 par renégocier la totalité des marchés des médicaments, du biomédical et des dispositifs médicaux. Nous irons chercher les meilleures réponses du marché. Là, ou sur d'autres segments, CAHPP aura aussi la capacité de vous proposer des baisses de tarifs.

Les négociations seront présentées lors des réunions de marché annuelles qui débiteront en mars prochain. Lors de cette tournée de 16 dates (Métropole et DROM COM), les équipes Marchés viendront à la rencontre des pharmaciens et acheteurs des établissements de santé pour leur présenter les négociations, les actualités de CAHPP et des partenaires. Tous les établissements sont invités à ces moments de convivialité, d'échanges et de restitution des négociations.

Nos équipes sont constituées de négociateurs expérimentés qui intègrent la double notion d'achat juste au meilleur prix et « responsable ». CAHPP est pionnière dans les achats responsables avec la création de l'Indice Vert en 2012. Nous étions visionnaires ! Aujourd'hui, 76 % des fournisseurs CAHPP participent volontairement à l'Indice Vert. Ce baromètre mesure, analyse et évalue la démarche RSE de nos partenaires. Les piliers les plus engageants sur lesquels les fournisseurs sont évalués sont : l'éco-conception des produits, la maîtrise de leur empreinte carbone lors de la production et du transport des produits, la gestion de leurs déchets, l'im-

plication de la gouvernance dans la démarche RSE de l'entreprise et la notion sociale dans le management de la qualité de vie au travail.

Pour 2025, notre ambition sera 100% des fournisseurs engagés dans le label Indice Vert.

A l'origine, cet outil de mesure a été conçu pour aider et accompagner les établissements de santé à effectuer des achats responsables et éclairés en leur fournissant les éléments d'analyse concrets et sérieux pour faire leur choix d'achat sur trois axes essentiels : Qualité, Services, Prix.

CAHPP propose aux établissements de santé un outil de reporting qui mesure la nature des achats réalisés sur une année et restitue la répartition entre « achats » et « achats responsables ». Cela devient un élément de travail indispensable au pilotage de la fonction « Achats ».

Pour responsabiliser tous les achats du système de santé, nous croyons en une dynamique commune et quadripartite entre CAHPP, les établissements de santé, les fournisseurs et la puissance publique.

Enfin en 2024, CAHPP poursuivra sa transforma-

tion. Entreprise apprenante, innovante, dynamique et proche de ses adhérents. Pour accompagner cette dynamique et renforcer notre impact auprès des établissements de santé, j'ai nommé un Directeur Général, Grégoire LETSIS. Arrivé en novembre 2023, il pilotera toute l'activité stratégique et opérationnelle et sera un soutien fort et puissant pour les collaborateurs de CAHPP et l'ensemble de nos partenaires.

Nous redoublerons d'efforts pour apporter à chacun d'entre vous des réponses éclairées, adaptées et individualisées afin de maintenir l'excellence d'une prise charge afin que notre objectif principal soit l'Efficacité au service du Soin et des Patients.

Les administrateurs, l'équipe, et moi-même, vous souhaitons une excellente année 2024.

Christophe SADOINE
Président Directeur Général CAHPP

**LA SANTÉ EST UN
INVESTISSEMENT
DURABLE ESSENTIEL.**

LA RSE FAIT PARTIE DE NOTRE ADN

Isabelle Hamelin, Directrice Relations publiques, Communication et RSE

Comment se manifeste concrètement votre engagement historique en faveur de la RSE ?

Chez CAHPP, notre engagement en faveur de la RSE est historique. Nous sommes convaincus que l'éthique, le progrès social et la protection de l'environnement doivent être au cœur de nos préoccupations, en vue d'améliorer l'impact de nos activités sur les individus, la société et la planète.

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) ne constitue plus simplement un enjeu pour nous, elle est désormais pleinement intégrée à toutes nos activités ainsi qu'à notre développement. C'est pourquoi, nous avons créé, il y a une décennie, l'Indice Vert comme un instrument d'évaluation pour nos partenaires et fournisseurs référencés. Cet indice sert de baromètre pour évaluer les achats responsables et témoigne de la maturité de la RSE de nos partenaires. Il repose sur un questionnaire exhaustif composé de 40 questions portant sur des aspects tels que la gouvernance, les produits et l'éco-conception, la gestion des déchets, la chaîne d'approvisionnement et les achats responsables. Il combine un socle commun avec des référentiels spécifiques à chaque marché, afin de s'adapter aux particularités et aux réalités des marchés différents au sein du CAHPP. Notre objectif va au-delà de l'évaluation des fournisseurs, et participe à une démarche plus globale dans laquelle les établissements de santé peuvent choisir des fournisseurs engagés dans une démarche responsable. Par ailleurs, nous soutenons activement les fournisseurs dans leur progression en organisant des webinaires pour les aider à trouver des réponses à leurs préoccupations et à améliorer leurs notes dans l'Indice Vert.

A ce jour nous, nous recensons 496 fournisseurs référencés, sur lesquels 366 ont répondu à l'Indice Vert soit 74% d'entre eux. Nous constatons déjà une forte évolution et notre ambition pour 2025 est d'atteindre un taux de 100 % de fournisseurs remplissant les critères de l'Indice Vert. Nous souhaitons par ailleurs que l'Indice Vert puisse devenir la valeur de référence pour tous les acteurs et les parties prenantes du secteur de la santé. Évidemment, au sein de même de l'entreprise, nous accordons une grande importance à maintenir une cohérence totale avec nos engagements en matière de RSE, et nous allons maintenir cette approche dans nos futurs projets.

L'Indice vert de CAHPP poursuit son évolution

En 2024, l'Indice vert disposera d'une nouvelle plateforme plus ergonomique et encore plus facile d'utilisation. Pour une montée en puissance en matière de démarche RSE des fournisseurs, l'analyse des données collectées générera des plans d'actions pour l'année suivante. « Les achats responsables sont un élément d'une démarche RSE globale », confirme Isabelle Hamelin, directrice relations publiques, communication et RSE. « Nous ajoutons à l'Indice vert de CAHPP, des objectifs annuels par item : éco conception des soins, gouvernance, gestion des déchets, transports, QVT...

L'Indice vert évoluera vers un « Indice vert contrôlé » par les équipes d'experts de CAHPP et Primum non nocere. Dès début 2024, des contrôles pilotes sur site seront réalisés auprès de partenaires qui se sont portés volontaires. « Nous sommes satisfaits de voir que des laboratoires de grande taille jusqu'aux fournisseurs de très petite taille se sont inscrits pour l'Indice vert contrôlé. Preuve de leur engagement du marché !

>> NOUS CONTACTER

ihamelin@cahpp.fr





DES VALEURS PORTÉES PAR DES LABELS

Jean-François Capozzi, Responsable Management Qualité, Labels

L'ensemble des efforts entrepris dans les démarches vertueuses RSE de CAHPP est attesté par l'obtention de certificats et de labels, symboles d'un engagement opérationnel transversal de toutes les équipes.

Ainsi CAHPP certifie depuis maintenant plus de dix ans ses démarches responsables, ce qui s'est traduit par l'obtention des labels THQSE, Responsibility Europe, Ecovadis et par la certification AFNOR « AFAQ Focus RSE Achats Responsables ».

L'arrivée de la nouvelle Présidence en Octobre 2021 a permis de renforcer ces efforts par la signature de la charte « Achats Responsables » et ainsi d'engager une démarche active vers le Label RFAR porté par la Médiation de l'Etat.

C'est donc naturellement que Jean-François Capozzi, en charge de l'ensemble de ces missions, a engagé une optimisation de la méthode « achats responsables », déjà très présente chez CAHPP avec les collaborateurs.

« L'idée est d'ajuster une organisation qui satisfasse les attentes de nos parties prenantes, tout en répondant aux contraintes normatives, à la charte RFAR, et aux autres labels qui sont dans nos viseurs.

Les méthodologies, les supports, et les outils de pilotage évoluent pour répondre intelligemment aux engagements pris tout en demeurant bienveillants vis-à-vis de nos parties prenantes sans augmenter pour cela les charges de travail.

Par ailleurs bien sûr, la politique de performance des achats s'inscrit dans la démarche générale de la RSE et inclut des objectifs sociaux, sociétaux et environnementaux qui doivent garantir la nécessaire maîtrise des risques tout en dynamisant la partie économique. »

Pour renforcer le déploiement homogène de cette méthode, et en toute cohérence avec les orientations générales, CAHPP a également constitué un Comité de Pilotage interne. Ce Comité est composé de collaborateurs, acheteurs ou non, et a pour mission d'amener une démarche cohérente et transversale.

En complément, un plan de formation adapté permet aux collaborateurs de bénéficier de « form'actions », véritables boîtes à outils pour garder des réflexes « terrain efficaces ».

« Nous avançons de façon très pédagogique et pragmatique pour mettre en œuvre cette démarche qui résonne avec notre raison d'être et nos statuts. Les démarches qualité menées satisfont une idéologie positive qui embarque l'ensemble des équipes et qui permettent à CAHPP de performer. Nous veillons cependant quotidiennement à ce que l'engagement soit homogène, et à demeurer un modèle inspirant. »

>> NOUS CONTACTER

jfcapozzi@cahpp.fr

CAHPP

Conseil et Référencement

UNE VISION DIFFÉRENTE

INDICE VERT

1^{er} baromètre des achats responsables en santé

**ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA SANTÉ
DANS L'OPTIMISATION DE LEUR PERFORMANCE ET FORGER, ENSEMBLE,
UNE ÉVOLUTION HARMONIEUSE DU MONDE DU SOIN.**

**NOUS ÉCLAIRONS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ
DANS LEUR DÉMARCHE RSE ET LEURS ACHATS RESPONSABLES**

POUR LA SANTÉ D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

CLIQUEZ
pour le découvrir





Delphine Tatlot, Responsable des Offres
Restauration et Bio-Nettoyage

Delphine Tatlot, titulaire d'un BTS diététique, est spécialisée en restauration collective. Elle a occupé différents postes auprès de prestataires de services et d'établissements sanitaires en tant que diététicienne-nutritionniste, responsable qualité et, depuis quelques années, responsable de la restauration.

Son objectif est depuis toujours de fournir des aliments de qualité, tout en respectant la réglementation en matière de sécurité alimentaire. Dans le cadre de son activité professionnelle, elle s'est adressée à différents publics, notamment au sein de la cuisine centrale de la mairie de Vitry-sur-Seine où, alors au poste de diététicienne responsable qualité, elle a élaboré et imaginé des menus et activités pour les enfants, visant à éveiller leur goût, tout en apportant l'équilibre alimentaire

dont ils ont besoin. Le 1^{er} septembre 2023, Delphine Tatlot a rejoint CAHPP.

« Entrer chez CAHPP, c'est décider de mettre mes connaissances du terrain au service de l'ensemble des parties prenantes, pour le bien-être du patient », confie Delphine Tatlot. « En matière de restauration, nous devons trouver l'équilibre, un langage commun entre les prestataires et les établissements. Ma connaissance des deux mondes m'est d'une grande utilité.

Le parcours d'intégration m'a permis de découvrir toutes les activités de CAHPP et leurs interconnexions. Nos expertises individuelles sont mises en commun. Nous collaborons pour apporter notre pierre à l'édifice. »



Barbara Mathé,
assistante marchés médicaux

Durant le stage obligatoire du collège, Barbara Mathé découvre le monde de la pharmacie et décide de poursuivre ses études dans ce secteur après un bac scientifique. En 2016, en alternance, elle obtient le diplôme de préparatrice en pharmacie. Elle entre alors à la pharmacie de l'Hôpital Lariboisière (Paris) où elle complète son cursus par un diplôme de préparatrice en pharmacie hospitalière en 2019. Après une année à la PUI (pharmacie à usage intérieur) de la Clinique Turin (Paris), Barbara Mathé saisit l'opportunité d'intégrer CAHPP en octobre 2023.

« Chez CAHPP, la polyvalence du poste d'une part entre les marchés des dispositifs médicaux et du médicament, et d'autre part, entre les pharmacies des établissements et les fournisseurs m'a immédiatement interpellée », raconte Barbara Mathé, préparatrice en pharmacie, assistante des marchés dispositifs médicaux et médicaments.

« Ma connaissance du métier de préparateur en pharmacie en établissement instaure un climat de confiance dans mes échanges avec ces personnes.

Dès les premiers jours, j'ai eu le sentiment de faire pleinement partie de mon équipe. Ensuite, le parcours d'intégration m'a permis de découvrir les différentes activités pour une compréhension globale des métiers de CAHPP. De plus, au quotidien une personne référente m'accompagne. Cette volonté d'intégration nous évite de tâtonner.

Actuellement, nous dialoguons avec les fournisseurs pour mettre à jour les catalogues, collecter l'information dont les adhérents ont besoin et négocier les tarifs pour la période 2024-2026. J'ai vraiment l'impression de participer à un travail collectif pour in fine assurer le bien-être du patient. »

RETRAITEMENT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX À USAGE UNIQUE

Cécile Vaugelade, Directrice des affaires technico-réglementaires au Snitem

L'Igas (Inspection générale des affaires sociales) et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable ont été missionnées par les ministres de la Transition écologique, de l'Organisation territoriale et des Professions de santé pour évaluer la faisabilité d'un retraitement des dispositifs médicaux à usage unique (DMUU). Ce projet est inscrit dans la feuille de route nationale « Planification écologique du système de santé » et au projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024.

Quel est le positionnement du Snitem sur ce sujet du retraitement des DM à usage unique ?

Nous prenons acte des décisions du gouvernement et nous avons demandé à être associés aux travaux. À ce sujet nous avons déjà été auditionnés par l'Igas et par le groupe de travail tri-académique - médecine, chirurgie, pharmacie -, qui a récemment publié un avis.

Le retraitement des DM à usage unique pose bien plus que la question de la sécurité du patient qui reste évidemment un élément central. L'information du patient est prévue dans le projet de loi, il reste à en fixer les modalités. La responsabilité de chacun lors du processus de retraitement du DM à usage unique doit aussi être considérée.

Le cadre réglementaire européen (règlement 2017-745) prévoit différents circuits pour le retraitement des DMUU et laisse le choix aux États membres de les appliquer ou non. L'un implique l'industriel qui récupère le DM à usage unique utilisé et le re traite dans un cadre certifié, dans les mêmes conditions réglementaires que celles d'un dispositif médical classique : documentation technique spécifique et évaluation par un organisme indépendant, traçabilité. Un autre est hospitalier. Dans cette hypothèse, le dispositif part de l'établissement sanitaire pour être re traité par un prestataire externe mandaté et in fine réutilisé dans l'établissement d'origine. La France ne prévoit pas, à l'heure actuelle, le retraitement in situ du DM à usage unique au sein des établissements.

Le retraitement d'un DM à usage unique suppose certes le nettoyage, la stérilisation, la garantie de la vérification des fonctionnalités et de la sécurité, mais aussi l'analyse de l'empreinte environnementale du processus. Toutes ces questions doivent être posées.

Une enquête initiée par la Commission européenne auprès des États membres procédant déjà au retraitement, dont les résultats seront connus en avril/mai

2024 et l'expérimentation prévue et qui devrait se dérouler auprès de quatre établissements français permettront d'avoir une meilleure visibilité sur le sujet.

Comment réagissent les fournisseurs ?

Durant de nombreuses années, les fournisseurs ont exclu l'idée d'un retraitement des DM à usage unique puisque la pratique était interdite en France. Cependant l'adaptation du droit national au règlement européen ouvre de nouvelles opportunités qui doivent être explorées. Cependant la question subsiste de savoir si deux ans seront suffisants pour aborder l'ensemble des questions.

Il est à prévoir que certains DMUU à forte technicité seront plus enclins au retraitement. C'est pourquoi toutes les données écologiques, économiques, de sécurité, de responsabilité et de traçabilité doivent être étudiées et les chaînes de production le cas échéant réinventées.

Le sujet est passionnant mais il ne sera pas la solution unique au problème multifactoriel de pénurie des DM.

>> EN SAVOIR PLUS

www.snitem.fr





RÉFORME DES PRODUITS DE CONTRASTE AU 1^{ER} MARS 2024 POUR LES SCANNERS ET IRM

Violaine Fajolle, Directrice des marchés CAHPP

Au 1er mars 2024, rentrent en vigueur des modalités prévues par l'article 49 de la LFFS 2023, à savoir la modification du circuit actuel d'approvisionnement et des modalités de financement des produits de contraste pour les actes de scanner et d'IRM.

Les modifications du circuit d'approvisionnement prévoient que le titulaire de l'autorisation de l'activité en scanner et IRM donc la structure qui perçoit le forfait technique devra s'approvisionner en produit de contraste à savoir acheter, stocker et délivrer que ce soit pour des patients externes que pour des patients hospitalisés. Alors qu'aujourd'hui pour les patients externes, l'approvisionnement se fait en officine de ville.

Il s'en suit donc des impacts organisationnels indéniables pour les établissements.

Les modifications des modalités financement prévoient que le coût des produits de contraste est intégré dans le périmètre des charges financées par le forfait technique ; En moyenne il est prévu une augmentation du forfait entre 5 et 6 euros, que l'acte soit injecté ou pas,

fonction de l'amortissement de l'appareil, de l'activité et de la géographie du centre de radiologie.


L'utilisation de conditionnements adaptés à la dispensation à plusieurs patients (dits multipatients) qui existent déjà dans de nombreux pays européens est en cours d'expertise et des AMM ont déjà été octroyées.

Au vu des premières offres reçues des laboratoires de produits de contraste et des coûts à engendrés par la prise charge des DM utilisés pour l'injection pour les patients externes, l'impact financier qui découle de cette réforme est conséquent pour les structures de radiologie.

En janvier, CAHPP a organisé une journée exceptionnelle « Produits de contraste / Injecteurs » avec des pharmaciens et acheteurs pour rencontrer les fournisseurs et vous proposer des offres les plus performantes possibles.

>> NOUS CONTACTER
contact-ph@cahpp.fr


28 SEPTEMBRE 2023



« Cet Indice vert est le nôtre, mais tout le monde en parle. Tout le monde parle de RSE, des effets de gaz à effet de serre auxquels les établissements hélas participent à hauteur de 8 %, dont 33 % incombent aux médicaments et 20 % aux dispositifs médicaux. En créant l'Indice vert il y a 11 ans, nous ne nous sommes pas trompés... Votre engagement nous va droit au cœur ! Vous êtes nos partenaires. »




Christophe Sadoine,
PDG CAHPP



« Beau challenge que cette première participation ! Nous connaissons nos axes de progression pour l'an prochain. Ce fut l'occasion de mobiliser les équipes autour de ce projet que nous utiliserons dans le cadre des appels d'offres. »

Anne-Sophie Lobriaut,
secrétaire générale Collecteam




« Nous sommes très fiers d'obtenir l'appréciation A++ de l'Indice vert depuis plusieurs années. Participer à l'Indice vert confère aux forces commerciales une prise de conscience dont nous assurons la promotion auprès de nos clients. »

Vincent Mazel, responsable
grands comptes 3M



« Les outils industriels dont nous héritons n'ont pas pris en compte les enjeux environnementaux. Il y a un défi et un besoin de réinvention des procédés. Un sujet passionnant pour répondre aux enjeux environnementaux de demain. »

Auriane Clostre,
co-founder @Stimshift




« L'Indice vert de CAHPP a été une belle initiative. Il est le miroir de nos actions RSE par rapport à un référentiel construit. Il fournit une ligne directrice pour nous différencier et nous crédibiliser. »

Philippe Prisi, directeur
commercial Abena



« La stratégie RSE ne fait plus débat mais comment l'aborder ? Il existe des méthodes... L'Indice vert contrôlé est en préparation pour aller vérifier sur site. Il permettra de valider et monter en compétence dans un objectif d'amélioration continue. »

Olivier Toma, Fondateur
de Primum non nocere



* Créé en 2012, l'Indice vert s'inspire de l'ISO 26000, des 7 piliers de la RSE et des différentes réglementations.

CAHPP participe au voyage de la FHP-SMR à Berlin

Du 9 au 12 octobre 2023, Christophe Sadoine, président directeur général de CAHPP, a participé au voyage d'observation du système de soins allemand organisé par la FHP-SMR (Fédération de l'hospitalisation privée – soins médicaux et de réhabilitation). L'occasion pour CAHPP de découvrir le financement, l'organisation du système de santé et de s'intéresser à la réforme hospitalière en cours en Allemagne.

Les trois journées ont été ponctuées de visites d'établissements berlinois afin de découvrir sur site les infrastructures, les innovations et les modalités des parcours de soins. Les sujets de la prévention, de la prise en charge ou de la rééducation ont largement été évoqués. Merci à l'ensemble des hôtes qui ont pris le temps de recevoir la délégation française et de répondre à toutes les questions.

CAHPP, désireuse de promouvoir ce type de voyages destinés à s'imprégner de systèmes différents, a offert à la trentaine de participants les dîners d'ouverture et de clôture du séjour.



Le succès des webinaires CAHPP

Le 6 juin 2022, CAHPP organisait un webinar sur le thème de la loi Egalim. Ces rendez-vous en ligne sont l'occasion de proposer, en collaboration avec un tiers, une veille réglementaire, des solutions et un temps d'échange. « Au printemps 2022, les établissements disposaient de peu d'informations et de visibilité sur la mise en œuvre de la loi Egalim. C'est pourquoi le webinar a eu pour objectif de transmettre des connaissances et fournir des outils pour qu'ils puissent lier les achats au respect de la réglementation en vigueur », explique Ouri Traoré, acheteuse restauration et économat, à l'origine du projet. Un an plus tard, la loi évoluant, CAHPP a proposé un autre webinar sur la Loi Egalim, en collaboration avec l'ADEME. Ce webinar a réuni plus de 100 personnes. À l'issue des formations, une documentation et un résumé de l'intervention sont adressés aux participants.

À la demande de ses adhérents, CAHPP a organisé en collaboration avec Take a Waste, en octobre et novembre 2023, deux webinaires sur la gestion des biodéchets. « La stratégie de CAHPP est de proposer une analyse et des solutions de qualité. Nous invitons les établissements à entrer dans un cercle vertueux, bénéfique à tous. S'intéresser au tri des déchets biodégradables amène à prendre conscience de ses pratiques et à remédier aux mauvaises habitudes afin d'éviter le gaspillage alimentaire. En définitive, le tri des biodéchets et la Loi Egalim sont liés. »

CAHPP participe au COPIL de la planification écologique du système de santé

Vendredi 15 décembre, se tenait le 2^{ème} COPIL de la Planification écologique du système de santé au ministère de la Santé. Trois ministres ont porté une parole politique forte : Agnès Firmin Le Bodo, ministre déléguée chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé, Stanislas Guérini, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, et Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie. Comme l'a souligné Roland Lescure, peu de sujets réunissent ces trois ministères, et celui d'une transformation écologique le fait !

« C'est un combat commun pour une cause qui nous dépasse » a-t-il déclaré.

Les agences publiques HAS, Anap, CNSA étaient également présentes ainsi que toutes les directions du ministère de la Santé, chacun présentant son engagement et ses projets.

La décarbonation des produits de santé a été le principal sujet et des outils interministériels vont voir le jour, tout d'abord sur les médicaments.



TENIR SES PROMESSES

Tania Letsis, Transformation & Innovation

Franck Terroni, Directeur RH, juridique et conformité

Parce que le monde change et que nous devons nous y adapter, CAHPP avait annoncé en septembre 2022, une démarche globale d'innovation et de transformation. Celle-ci comportait une importante dimension RH, qui a pour objectif de fidéliser et capter les talents.

Durant l'année 2023, les parcours de recrutement - onboarding, formation, gestion administrative -, ont été totalement réenchantés, avec des solutions d'accompagnement et des outils innovants, favorisant une expérience collaborateur, professionnelle, dynamique et ergonomique.

La digitalisation des parcours RH chez CAHPP vise à alléger la charge mentale des démarches administratives. Tania Letsis, responsable innovation et transformation, souligne ainsi que « *ce qui était pénible devient un plaisir* ». L'outil sélectionné propose une navigation « user-friendly », simple et ludique, un accès transparent aux disponibilités des collaborateurs, automatise certaines déclarations afin d'éviter les pertes de temps en saisies et fournit une interface pour une vie sociale partagée. « *Une aide précieuse à tous les niveaux* », confirme Frank Terroni.

En tant qu'entreprise apprenante CAHPP investit beaucoup dans le développement des compétences de ses collaborateurs via, entre autres, une plateforme d'e-learning proposant plus de 80 thèmes de formation, aussi bien dans les hard que les soft skills. Adapté à chaque fonction : manager, responsable informatique, commercial..., l'outil est facile à prendre en main et s'adapte à la disponibilité et aux besoins de chacun. La plateforme intègre articles, vidéos et quiz. L'outil certifie la personne ayant réalisé l'ensemble des étapes

d'une formation. Certaines activités peuvent être faites en collectif. « Les thèmes les plus consultés sont ceux de l'orientation client, l'innovation, l'efficacité opérationnelle, la gestion du temps, et bien entendu, les outils bureautiques », remarque Tania Letsis. L'application fait partie du programme de formation annuel, granulaire, multimodal et individualisé.

La démarche globale innovation et transformation de CAHPP inclut un volet qualité de vie au travail. Celui-ci se compose de solutions de coaching individuel ou collectif, de sessions de formation et d'un outil de santé mentale à disposition des collaborateurs. Ils accèdent ainsi librement à des podcasts sur l'estimation de soi, la résilience, le développement personnel. De plus, les managers bénéficient jusqu'à quatre séances de coaching individuel par an, en toute confidentialité.

« *Nous enregistrons un taux d'utilisation des outils proposés au-dessus de la moyenne* », partage Frank Terroni. « *L'ambiance de travail s'est améliorée. Et puis, l'accord signé de trois jours par semaine de télétravail et le réaménagement du siège social, coconstruit avec les employés et prévu pour 2024, sont également des mesures appréciées.* »

À court terme, CAHPP ambitionne une labellisation pour le bien-être et la qualité de vie au travail. Les solutions RH innovantes expérimentées et mises en place, seront à terme proposées aux adhérents et fournisseurs, offrant ainsi aux partenaires des solutions efficaces éprouvées avec succès.

» » NOUS CONTACTER
fterroni@cahpp.fr

LE TRI DES BIODÉCHETS

David Paris, Directeur Restauration et Economat

Au 1^{er} janvier 2024, la loi AGEC* relative à la gestion des biodéchets, sera effective. Elle contraint les établissements - quel que soit le volume produit - à un tri sélectif des biodéchets.

Avec 1 800 points de collecte identifiés sur le territoire, Take a Waste, spécialiste dans la gestion des déchets, accompagne individuellement les adhérents CAHPP dans la recherche de solutions et émet les recommandations suivantes :

- Il est nécessaire de capter les biodéchets là où ils sont produits (réfectoire, cafétéria, salle de pause...) et de disposer du matériel de collecte adapté. Sachant que la réglementation interdit la production de plus d'une tonne hebdomadaire de déchets de cuisine et de table.
- Les biodéchets peuvent être valorisés sur site dans un composteur installé à l'extérieur. Le composteur requiert une bonne gestion du tri sans trop de produits carnés ou d'agrumes, et correspond parfaitement à un volume annuel de biodéchets inférieur à cinq tonnes. Le débouché du compost peut être valorisé auprès de partenaires telles des jardineries, ou librement distribué aux personnes ayant participé au compost. L'ADEME et certaines collectivités accordent des aides pour l'achat et la mise en place d'un compost. La réussite de ce choix de traitement repose sur une formation et un travail quotidien des équipes.
- Une multitude d'offres de composteurs qui séchent, digèrent ou broient les biodéchets, existent sur le marché. Il faut cependant rester vigilant, ces machines peuvent être encombrantes, coûteuses, voire énergivores.
- Les biodéchets peuvent être collectés par un prestataire, si possible de proximité. La collecte doit être régulière, correspondre à une éventuelle saisonnalité de la production des biodéchets et peut être complémentaire à un compost sur site. Il est conseillé de comparer les devis des prestataires et de rester attentif à la typologie des déchets collectés. La qualité

des flux collectés garantissant la qualité du compost, tout mauvais tri est pénalisé.

* La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire pour une économie circulaire (AGEC), prévoit une généralisation du tri à la source au 1^{er} janvier 2024 pour tous les producteurs de déchets en France.

>> EN SAVOIR PLUS

www.cahpp.eu



En BREF

86 HIVER 2024

Directeur de la publication : Christophe Sadoine
Directeur de la communication : Isabelle Hamelin
Crédit photos : Adobe Stock

CAHPP

Conseil et Référence

UNE VISION DIFFÉRENTE

20/22, rue Richer - 75009 Paris
01 55 33 60 00
www.cahpp.eu